

Catalogue des formations 2024



L'ADIL des Hauts-de-Seine a le plaisir de vous présenter son **catalogue de formations 2024** à destination des professionnels et acteurs du logement.

Vous y trouverez l'essentiel des thématiques qui font le monde du logement, à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Les formations de l'ADIL 92 :

- ↪ sont **animées par ses juristes, spécialisés en droit du logement**, qui conseillent au quotidien les alto-Séquanais (locataires, propriétaires occupants, bailleurs,...) et sont **en lien avec les professionnels de l'habitat et acteurs sociaux**. Leur pédagogie se veut équilibrée entre les connaissances juridiques et les cas pratiques, pour permettre d'améliorer l'efficacité professionnelle des stagiaires.
- ↪ **s'adressent**, pour certaines, à des **professionnels expérimentés et**, pour d'autres, aux **nouveaux collaborateurs** pour leur permettre d'appréhender les notions indispensables à leur activité.

Ces dernières années, **les stages intra-entreprises** rencontrent de plus en plus de succès auprès des professionnels en lien avec le logement. Ces formations ont pris une place importante dans l'activité de l'ADIL 92 et marquent la reconnaissance de son professionnalisme.

Ces programmes de formation « sur mesure » sont construits en deux étapes :

- ↪ 1^{ère} étape : élaboration du diagnostic des besoins de formation et définition des objectifs spécifiques ;
- ↪ 2^{ème} étape : construction et approbation du projet de formation.

Notre souhait étant de nous rapprocher, toujours plus, des attentes de nos partenaires pour qu'ensemble, nous puissions enrichir nos connaissances et partager nos expériences dans la perspective d'apporter un service toujours plus performant aux usagers.

L'ADIL 92 reste ouverte à toute suggestion pour proposer, en cours d'année, des formations rendues nécessaires du fait de l'actualité et vous remercie de votre confiance.

L'équipe de formation



Des solutions efficaces apportées aux professionnels par des professionnels



Plus de 20 ans d'expérience dans l'animation de formations

L'ADIL 92 est un **organisme de formation agréé** sous le n° 11 92 264 38 92 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

Elle met sa compétence et son expertise au service de ses partenaires, acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de l'habitat dans les Hauts-de-Seine, pour favoriser les échanges et la mutualisation des expériences à l'échelle du département dans le prolongement de sa mission d'information.

Ces nombreuses années d'expérience ont permis de développer une pédagogie adaptée aux attentes des professionnels.

Des formateurs au cœur des problématiques logement

Les sessions de formation de l'ADIL92 présentées tous les semestres s'articulent autour de plusieurs cycles reprenant **les principales thématiques du droit au logement** : rapports locatifs, logement des personnes démunies, etc...

Les sessions comptent entre dix et quinze personnes venant d'horizons différents souhaitant mettre à jour, développer ou consolider leurs connaissances.

Elles sont proposées sur une journée ou 1/2 journée en fonction du sujet abordé selon un programme et une date prédéfinis dans les locaux de l'ADIL à Nanterre.

Parallèlement, l'ADIL92 propose des **formations à la carte en Intra**. Le contenu de la formation, le lieu et la date sont déterminés en concertation avec l'organisme demandeur en fonction de ses besoins.

**CONSULTEZ LE PROGRAMME
&
INSCRIVEZ-VOUS !**

**Agence Départementale d'Information
des Hauts-de-Seine :**

5 boulevard des Bouvets
92000 NANTERRE

CONTACT « FORMATION » :

Aurore DUBOIS
Juriste

01 41 45 06 15

aurore.pradet@adil92.org



Les formations de l'ADIL des Hauts de Seine

Programme 2024

Cycle - Logement des personnes démunies

Le Droit au logement opposable [DALO]

Jeudi 14 mars 2024

Page 6

Habitat indigne : que faire? Quels droits pour les occupants?

Jeudi 29 février 2024

Page 7

De l'impayé à l'expulsion

2 dates : lundi 26 février 2024 et Jeudi 28 mars 2024

Page 8

Cycle - Location

Charges et réparations locatives

Lundi 27 mai 2024

Page 9

Logement et droits de la famille

Jeudi 13 juin 2024

Page 10

Bail d'habitation : les principales règles en location vide (état des lieux, loyer/charges, obligations des parties, préavis de départ, ...)

Mardi 30 avril 2024

Page 11





Le droit au logement opposable [DALO]

Les objectifs

- ⇒ Identification des critères d'éligibilité au DALO ;
- ⇒ Compréhension des mécanismes de l'exercice de ce recours et du rôle de la commission de médiation ;
- ⇒ Distinction et rôles des différents acteurs à la lumière de la jurisprudence.

Programme résumé

1. Notion de droit au logement opposable ;
2. Droit au logement opposable et recours amiable ;
3. Personnes susceptibles de saisir la commission de médiation ;
4. Saisine de la commission par les demandeurs ;
5. Composition et fonctionnement de la commission de médiation ;
6. Suites à la décision de la commission de médiation ;
7. Recours contentieux.

Public concerné :

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, services logement, associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement...).

Informations pratiques :

Date : **14 mars 2024**

Horaires : **9h30 - 17h**

Durée : **1 journée**

Coût de la formation :

200 Euros

(prix net par personne)



Le repas n'est pas inclus dans le prix





Habitat indigne :

Que faire? Quels droits pour les occupants?

Les objectifs

⇒ La lutte contre l'habitat indigne étant devenue un enjeu majeur de la politique du logement, cette formation a pour but principal de déterminer les différents régimes applicables en fonction des différentes situations : de la décence à l'insalubrité.

Programme résumé

1. La notion de décence;
2. Le nouveau décret Salubrité du 29.07.2023;
3. Insalubrité, locaux impropres, sur-occupation ;
4. Protection des occupants ;

Partenariat

Intervention de l'Agence Régionale de Santé [ARS]



Public concerné :

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, services logement, associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement...).

Informations pratiques :

Date : **29 février 2024**

Horaires : **9h30 - 17h**

Durée : **1 journée**

Coût de la formation :

200 Euros

(prix net par personne)



Le repas n'est pas inclus dans le prix





De l'impayé... à l'expulsion

Les objectifs

- ⇒ L'impayé locatif constaté mène souvent à une procédure judiciaire, puis à l'expulsion et donc à l'exclusion.
- ⇒ La formation propose aux participants de faire le point sur l'ensemble des dispositifs existants, tant dans le traitement de l'impayé locatif, que celui, parfois inéluctable, de la poursuite d'une procédure d'expulsion.

Programme résumé

1. Le traitement préventif de l'impayé locatif, à jour du décret du 6 juin 2016 et de l'arrêté du 5 août 2016, concernant les aides au logement ;
2. La gestion des premiers loyers impayés ;
3. Les aides disponibles (FSL, Aides sur Quittance) ;
4. La procédure visant au départ du locataire ;
5. L'expulsion ;
6. **Nouveautés issues de la loi anti-squat du 27.07.2023**

Public concerné :

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, services logement, associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement...).

Informations pratiques :

Dates : **26 février 2024**

28 Mars 2024

Horaires : **9h30 - 17h**

Durée : **1 journée**

Coût de la formation :

200 Euros

(prix net par personne)



Le repas n'est pas inclus dans le prix





Charges et réparations locatives

Les objectifs

- ⇒ Différencier les notions : charges locatives et réparations locatives;
- ⇒ Comprendre les droits et devoirs des parties et identifier les réparations du locataire;
- ⇒ Être capable de résoudre un litige (*selon les recours possibles*).

Programme résumé

1. Identification et définition des charges locatives;
2. Conditions de paiement et régularisation des charges;
3. Introduction aux réparations locatives : *Article 6 de la loi du 6 juillet 1989*;
4. L'entretien du logement et la répartition de sa prise en charge par chacune des parties ;
5. Les cas d'exonération et les limites de ces réparations ;
6. Bailleur / locataire : les recours en cas de litiges.

Public concerné :

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, services logement, associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement...).

Informations pratiques :

Date : **27 Mai 2024**

Horaires : **9h30 - 17h**

Durée : **1 journée**

Coût de la formation :

200 Euros

(prix net par personne)



Le repas n'est pas inclus dans le prix





Logement et Droit de la Famille

Les objectifs

- ⇒ Appréhender le droit de la famille (*époux, concubins et partenaires pacsés*) dans le logement en location;
- ⇒ Être capable de répondre aux questions les plus fréquentes (*séparation, attribution du logement, solidarité des locataires, ...*)

Programme résumé

1. Le statut juridique du logement des époux pendant le **mariage**, en cas de divorce et de décès ;
2. Le statut juridique du logement des concubins pendant le **concubinage**, en cas d'abandon du domicile et de décès ;
3. Le statut juridique du logement des personnes engagées dans un Pacte civil de solidarité pendant le **Pacs**, en cas d'abandon du domicile et de décès ;
4. Les règles en matière de colocation, issues de la loi ALUR ;
5. Les règles spécifiques liées au logement en cas de violences conjugales.

Public concerné :

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, services logement, associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement...).

Informations pratiques :

Date : **13 Juin 2024**

Horaires : **9h30 - 17h**

Durée : **1 journée**

Coût de la formation :

200 Euros

(prix net par personne)



Le repas n'est pas inclus dans le prix





Bail d'habitation : les principales règles en location vide

Les objectifs

- ⇒ Appréhender les aspects juridiques et pratiques des différentes étapes d'une location : de l'accès au logement jusqu'à la fin du bail ;
- ⇒ Être capable de résoudre un litige (*selon les recours possibles*).

Programme résumé

1. Champ d'application de la loi du 6 juillet 1989;
2. Contenu d'un contrat de location ;
3. Les obligations du bailleur et du locataire ;
4. Le loyer et les charges ;
5. La fin du bail ;
6. La location meublée ;
7. Le bail mobilité.
8. Loi résilience et Climat et ses conséquences sur le bail
9. Permis de Louer

Public concerné :

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, services logement, associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement...).

Informations pratiques :

Date : **30 avril 2024**

Horaires : **9h30 - 17h**

Durée : **1 journée**

Coût de la formation :

200 Euros

(prix net par personne)



Le repas n'est pas
inclus dans le prix



Ce que vous devez savoir

Méthode pédagogique :

Présentation générale des nouvelles mesures et des obligations mises en place par les derniers textes législatifs, analyse de la réglementation, échanges d'expériences, simulations, études de cas pratiques (permettant de vérifier la bonne compréhension des notions et principes vus lors de la formation ...)

Un **dossier formation** comprenant les textes essentiels est remis à chaque participant lors de la formation. Une fiche d'évaluation est remise à la fin de la formation pour que chaque participant puisse exprimer son degré de satisfaction par rapport à ses objectifs, nous permettant ainsi d'améliorer, sans cesse, notre offre formation et de répondre au mieux à vos attentes (atteinte des objectifs, respect du programme annoncé, compétence et pédagogie des animateurs, qualité de l'accueil ...)

Public concerné :

Tout acteur généraliste ou spécialiste **intervenant dans le secteur du logement** : travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement d'entreprises ou d'administrations, agents immobiliers, syndicats, services contentieux, collaborateurs des CIL, établissements financiers, tout intervenant dans le secteur de l'accèsion à la propriété, ...



Agréée organisme de formation professionnelle, notre activité de formation n'est pas assujettie à la T.V.A.

Numéro d'agrément formation : 11 92 264 38 92

N° SIRET : 38775882400065 / Code APE : 9499Z

Service Formation / vos interlocuteurs :

Pour vous inscrire, être orienté dans le choix de votre thème, construire une formation « sur mesure »...

Mme DUBOIS: aurora.pradet@adil92.org Tél. : 01.41.45.06.15

Ou adil92@adil92.org Tél. : 01.41.45.06.10

Lieu de formation : 5 boulevard des Bouvets - 92000 NANTERRE



**INSCRIPTION
A L'AIDE DU BULLETIN
EN PAGE 13**

Bulletin d'inscription

Merci d'écrire en majuscules et de renseigner toutes les rubriques !

Le responsable de la formation <i>(chef de service/DRH)</i>	Nom de l'organisme : ☐ M. ☐ Mme Prénom : Nom : Fonction : Service : Email : @ Adresse : Tél : Fax :	
Le participant	☐ M. ☐ Mme Prénom : Nom : Fonction : Service : Email : @	
Formation choisie <i>(un bulletin par formation)</i>	THEME	DATE / / 2024
Participation aux frais <i>(cf. coût de la formation sur chaque fiche)</i>	MONTANT €	REGLEMENT Virement ☐ (indiquer clairement le nom de l'organisme dans le libellé) Chèque ☐ (à adresser au siège)

A retourner au siège :

**ADIL 92 - 5 boulevard des Bouvets
92000 NANTERRE**

ou par mail à :
aurore.pradet@adil92.org
 ou **adil92@adil92.org**

Relevé d'Identité Bancaire:

Code banque : 18206 / Code guichet : 00104
N° de compte : 51328868001 / Clé RIB : 51
Domiciliation : Nanterre Ville
IBAN : FR76 1820 6001 0451 3288 6800 151
BIC : AGRIFRPP882



Qui Sommes-nous ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement, a **ouvert ses portes dans les Hauts-de-Seine en février 1992**. Juridiquement, son statut est celui d'une **association de droit privé régie par la loi de 1901**. Autonome, possédant ses propres organes de décision (Bureau, Conseil d'Administration), elle est membre du réseau national des ADIL, **agrée par l'ANIL et conventionnée par le Ministère du Logement**.

Sans être une fédération, les ADIL ont une démarche commune qui les identifie au **réseau**. Elles obéissent nécessairement à des règles d'agrément en termes de **neutralité**, de qualité de conseil et d'indépendance. La mission et les conditions de fonctionnement de l'ADIL sont prévues par le **Code de la Construction et de l'Habitation** (Art L 366-1 issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU du 13 décembre 2000) et par son décret d'application paru le 6 novembre 2007 (JO du 8.11.07).

Notre mission principale

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine (ADIL 92) a pour vocation d'**offrir aux alto-séquanais un conseil juridique, financier et fiscal** sur toutes les questions relatives à l'habitat. Elle dispense une information neutre, confidentielle et gratuite.

Nos missions parallèles

En sus des formations, et en raison de son implication mais aussi de son expertise sur la problématique logement, l'ADIL des Hauts-de-Seine participe à plusieurs instances locales et est membre :

- ✚ suppléant du Conseil Régional de l'Habitat (**C.R.H.**) représentant les ADIL IDF;
- ✚ membre du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (**P.D.A.L.P.D.**) et participe aux instances du **Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne**;
- ✚ de la **CCAPEX** (commission de coordination des actions de prévention des expulsions);
- ✚ du conseil d'administration du Conseil Départemental d'Accès au Droit (**CDAD**);
- ✚ de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (**CLAH**) en qualité de personne qualifiée;
- ✚ du **CODERST** (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques) en qualité de personne qualifiée;
- ✚ membre associé à la **Charte Départementale de Prévention des Expulsions**;
- ✚ participe aux **Programmes Locaux de l'Habitat** (PLH).

Suivez l'ADIL 92 sur les réseaux sociaux :



Directeur de publication : Ezzedine TALEB (Directeur)
Rédaction et relecture : Ezzedine TALEB, Aurore DUBOIS (Juriste)
Mise en page : Emilie GARÇON (ADIL78)





Les Centres

- 📍 **Nanterre *** - Siège social_5 boulevard des Bouvets (92000) - 01 41 45 06 10
Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 13h // Sur rendez-vous
- 📍 **Boulogne-Billancourt *** - PAD_ Maison du Droit_35 rue Paul Bert (92100)
Lundi et mardi de 9h30 à 17h // Sur rendez-vous au 01 41 45 06 10

Les permanences dans les Points d'Accès au Droit [PAD]

- 📍 **Antony** - PAD_1 place Auguste Mounié
1^{er} vendredi 9h-12h // Sur rendez-vous au 01 40 96 68 60
- 📍 **Asnières** - PAD_ Espace Rosa Parks_144 rue Emile Zola
1^{er} mardi 9h-12h et 3^{ème} mardi 9h-12h/13h30-16h30 // Sur rendez-vous au 01 41 11 68 15
- 📍 **Chaville** - Point info Droit_ Hôtel de ville_1456 avenue Roger Salengro
2^{ème} lundi 14h-17h // Sur rendez-vous au 01 41 15 82 00
- 📍 **Clichy** - PAD_92 rue Martre
1^{er} jeudi de 14h à 16h30 et 3^{ème} vendredi de 9h30-13h // Sur rendez-vous au 01 41 45 06 10
- 📍 **Colombes*** - PAD_ Centre social et culturel des Fossé-Jean_11 rue Jules Michelet
2^{ème} et 4^{ème} lundi 13h30 à 15h30 // Sur rendez-vous au 01 42 42 86 76
- 📍 **Courbevoie** - PAD_39 rue Victor Hugo
1^{er} lundi 14h-17h // Sur rendez-vous au 01 71 05 74 44
- 📍 **Puteaux** - PAD_6 rue Anatole France
2^{ème} et 4^{ème} vendredi 9h-12h // Sur rendez-vous au 01 41 02 08 53
- 📍 **Suresnes** - PAD_ Maison de vie citoyenne et d'accès au droit_28 rue Merlin de Thionville
1^{er} et 3^{ème} jeudi 9h-12h30 // Sur rendez-vous au 01 41 18 37 36
- 📍 **Villeneuve-la-Garenne** - PAD_ Le nouveau Monde 3 mail Marie Curie
2^{ème} et 4^{ème} mardi 9h-12h // Sur rendez-vous au 01 41 47 49 70

Les permanences dans les Maisons de Justice et du Droit [MJD]

- 📍 **Bagneux** - MJD_7 impasse Edouard Branly
Jeudi 9h15-12h / 13h30-16h30 // Sur rendez-vous au 01 46 64 14 14
- 📍 **Chatenay-Malabry** - MJD_1 rue Francis de Pressensé
4^{ème} mardi 9h15-12h15/ 14h-17h // Sur rendez-vous au 01 46 32 76 12
- 📍 **Gennevilliers** - MJD_19, avenue Lucette Mazalaigue
Lundi 9h30-12h/ 13h30-16h30 // Sur rendez-vous 01 84 11 89 44

Les autres permanences

- 📍 **Colombes** - Point accueil citoyen_6 boulevard Edgar Quinet
2^{ème} et 4^{ème} mardi 9h-12h30/14h-16h30 // Sur rendez-vous au 01 41 45 06 10
- 📍 **Malakoff** - Mairie_ Place du 11 novembre
Lundi 14h-17h // Sur rendez-vous au 01 47 46 75 44
- 📍 **Rueil-Malmaison** - CCAS_2 place Jean Jaurès
2^{ème} lundi 13h30-16h // Sur rendez-vous au 01 41 45 06 10
- 📍 **Sceaux** - Mairie_122 rue Houdan _ Service Habitat
1^{er} mardi 9h-12h30 et de 13h30 à 16h30 pour le DALO// Sur rendez-vous au 01.41.13.33.00

* Les rendez-vous peuvent être pris au 01 41 45 06 10 ou en ligne sur :
92.rdvadil.online/RESERVATION



AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

***Siège social :** 5 boulevard des Bouvets, 92000 NANTERRE*

***Tél. :** 01 41 45 06 10*

***Courriel :** adil92@adil92.org*

Horaires d'ouverture sur rendez-vous :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

www.adil92.org - 92.rdvadil.online/RESERVATION

